



9TH WORLD WATER
FORUM | DAKAR 2022

LA CONTRIBUTION FINANCIERE EN MATIERE D'EAU (CFE)



Moustapha CONGO

**Diplômé d'Etudes Supérieures en Gestion
Intégrée des Ressources Hydriques**

**Secrétaire Permanent pour la Gestion Intégrée
des Ressources en Eau**

(SP-GIRE)

La contribution Financière en matière d'eau(CFE)

- La CFE est un mécanisme de financement endogène, innovant, durable qui vise à la protection, la restauration, le suivi, à l'utilisation des ressources en eau.
- Principe de base: l'Utilisation de l'eau exige de chacun qu'il participe à l'effort de la Nation pour en assurer la gestion.
- Son objectif est de :

+Inciter aux utilisations économes de l'eau

+Influencer les utilisateurs pour la pratiques des usages propres (sans pollution; sans atteinte aux intérêts de l'utilisation durable des RE)

+ Utiliser les valeurs économiques de l'eau pour faire face aux préoccupations relatives à l'eau et aux RE

- La CFE est une taxe parafiscale constituée de trois principales taxes à savoir : **la taxe de prélèvement de l'eau brute** ; **la taxe de modification du régime de l'eau** ; **la taxe de pollution de l'eau**.



Mise en oeuvre de la CFE

- **La CFE s'applique à toute personne physique ou morale en raison du prélèvement d'eau brute, de la modification du régime du cours d'eau ou de la pollution. Elle s'applique aux activités économiques**
- **Les prélèvements de l'eau brute à des fins d'utilisation domestiques sont exonérées de la taxe de prélèvement....sont exemptés.**
- **Modalité de recouvrement de la CFE : Elle est perçue sur l'espace de gestion par les services désignés par arrêté du MEF,**
- **Elle est reversée à l'Agence concernée**
- **REGIME DECLARATIF: Les personnes assujetties à la CFE sont tenues de déclarer aux services de recouvrement**



Mise en oeuvre

- **Décret en vigueur**

Activités concernées	Taux appliqué
La production d'eau potable à des fins sociales	1 franc/m ³
La production d'eau potable à des fins commerciales	50 francs/m ³
Les industries minières et autres industries	125 francs/m ³
Travaux de génie civil	10 francs /m ³
	20 francs/m ³

Leçons apprises

- **Mobilisation endogènes : plus de 15 milliards de francs mobilisés, 4,5 milliards en 2021 et 2,5 milliards en 2022**
- **Autofinancement des agences de l'eau**
- **Mobilisation des parlementaires et société civiles en faveur de la CFE**
- **Nécessité d'un engagement politique fort**
- **Refus de certains assujettis de se soumettre à la loi**
- **Interférence de certaines autorités pour soutenir la non contribution**
- **Vellétités de remise en cause du principe de la CFE**
- **Incompréhension entre agences et certains acteurs (les Collectivités territoriales)**
- **La CFE reste la seule source durable de financement endogène pour le secteur de l'eau**



Merci pour votre attention

Consultez

www.spgire.gov.bf

Thank you for your attention

